



REVUE CONJOINTE

PROGRAMME PAYS

COOPERATION

SENEGAL - ITALIE

PROCES-VERBAL



Coopération Italienne
au Développement
Ministère des Affaires Étrangères
et de la Coopération Internationale

18 JUIN 2015

Ca

h

Le jeudi 18 juin de l'année 2015, à 9h00mn, s'est tenue la réunion de revue conjointe Italie-Sénégal, dans la salle de conférences de l'Hôtel Almadies.

La réunion a été co-présidée par M. Amadou Ba, Ministre Sénégalais de l'Economie, des Finances et du Plan et par M. Roberto Colaninè, Ministre plénipotentiaire, représentant du Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Italienne.

Structures présentes :

- Ministères sectoriels (MAER, MAESE, MFFE, MGLDAT, MBN, Ministère du commerce)
- Services techniques déconcentrés
- Collectivités locales
- ARD
- Société civile
- Secteur privé
- PTFs

Quatre ans après la signature de l'Accord Cadre de Coopération entre l'Italie et le Sénégal (décembre 2010) et deux ans après la deuxième édition des Journées de la Coopération Italo-Sénégalaise, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MFFP) et la Coopération Italienne ont convenu d'organiser une revue conjointe annuelle des programmes et projets de la Coopération Italo-Sénégalaise pour faire le point sur leur gestion technique et financière.

La revue proprement dite a été précédée par des missions conjointes sur le terrain, avec les représentants des Ministères sectoriels, dans les zones d'interventions de la Coopération Italo-Sénégalaise, pour visiter les réalisations des projets/programmes et de rencontrer les autorités locales, les acteurs locaux et les bénéficiaires. Toutes les parties prenantes (collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, universités, société civile et secteur privé) ont participé activement à l'exercice, preuve de la promotion du développement inclusif, endogène et démocratique qui est à la base de la vision commune de l'Italie et du Sénégal. Cette forte participation a permis aux Ministères sectoriels, chargés de la mise en oeuvre des programmes, d'identifier les bonnes pratiques à multiplier et les défis à affronter en vue de rendre la coopération entre les deux pays plus efficace.

Les missions sur le terrain ont été organisées du 1 avril au 15 juin et se sont déroulées par axe, en regroupant les programmes qui interviennent dans les mêmes aires géographiques, selon le schéma suivant :

- Axe Nord (Région de Louga) : PLASBPRI/PAEF
- Axe Centre (Régions de Dakar-Kaolack-Diourbel) : PIDES/PAPSEN/CIDEL
- Axe Sud (Région de Sédhiou) : CIDEL/PAPSEN

Handwritten marks at the top left of the page, including a stylized signature and the letter 'C'.

Chaque mission a été suivie par une rencontre de débriefing portant sur la gestion technique et financière et le système de suivi-évaluation des projets/programmes, avec les unités de gestions des programmes/projets.

L'objectif général de la revue annuelle 2015 est de faire le point sur la gestion technique et financière des programmes et projets de la Coopération italo sénégalaise et identifier les défis et les meilleures pratiques en vue d'améliorer l'efficacité de l'intervention.

Déroulement des travaux

Les travaux ont été ouverts par M. Roberto Colaminé, Ministre plénipotentiaire, représentant du Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Italienne, qui a souligné l'importance du nouveau Programme Pays Sénégal-Italie 2014-2016, fruit d'une intense collaboration entre les deux Pays et qui confirme l'engagement italien en soutien au développement, à la paix et à la stabilité en Afrique occidentale.

Comme l'a souligné M. Colaminé, l'objectif principal de la Coopération Sénégalo-Italienne est l'éradication de toutes formes de pauvreté et de vulnérabilité à travers le soutien aux processus d'émergence et d'émancipation économique et sociale des couches sociales les plus défavorisées, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Dans son allocution, M. Colaminé a précisé que le nouveau Programme Pays Sénégal-Italie 2014-2016, de façon cohérente avec le précédent Programme Pays 2010-2013, a confirmé comme prioritaires les secteurs d'intervention suivants :

- 1- Agriculture et Développement rural
- 2- Secteur privé et Développement local
- 3- Protection sociale, Genre et Education.

Il s'est félicité pour l'excellent niveau de collaboration entre l'Italie et le Sénégal et a souligné l'importance de l'appui que le Gouvernement Italien a choisi d'accorder au Sénégal, pays prioritaire dans la politique de la Coopération Italienne et aussi l'importance de l'engagement sénégalais dans la mise en œuvre des programmes.

Il a affirmé que l'engagement concret de l'Italie est témoigné par le volume des ressources financières allouées au Gouvernement du Sénégal, estimé à environ **70 millions d'euro**, soit 46 milliards de FCFA pour la période 2010-2013 et de **45 millions d'euros**, soit environ 30 milliards de FCFA pour la période 2014-2016, malgré la période de crise économique traversée par son pays. Au total, le portefeuille de la Coopération Italo-Sénégalaise pour la période 2010-2016 est de **115 millions d'euro**, environ **76 milliards de FCFA** avec un **total de décaissement d'environ 50%**. En prenant en compte aussi les subventions de l'Etat Italien aux ONGs, les financements de la Coopération décentralisée et la composante multilatérale, le **financement global de l'Italie au Sénégal**, à partir de 2010, s'élève à **126 millions d'euros**, soit environ **82 milliards de FCFA**.

M. Amadou Ba, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal, dans son allocution, a exprimé sa satisfaction de coprésider la première Revue de la Coopération Sénégal-Italienne et s'est réjoui que cet exercice soit désormais inscrit dans l'agenda annuel des relations de coopération, déjà exemplaires entre les deux pays. Il a souligné l'importance d'identifier les défis et les principales contraintes rencontrées pour capitaliser les meilleures pratiques et formuler des recommandations pertinentes à même d'améliorer l'efficacité des interventions.

Il a mis en exergue la valeur ajoutée que la tenue de cette revue permet d'apporter, en ce sens qu'elle offre non seulement une meilleure visibilité mais génère également une plus grande efficacité par le biais du suivi-évaluation des programmes de coopération.

Il a salué le fait que, depuis les années 80, l'Italie constitue un des principaux partenaires du Sénégal qui peut s'enorgueillir de faire partie des pays de concentration communément appelés « pays privilégiés de la Coopération Italienne ». Il n'a pas manqué de se réjouir que, malgré la rareté des ressources dédiées à l'aide au développement consécutive à la récente crise financière mondiale, l'Italie a confirmé le Sénégal comme Pays prioritaire dans ses interventions avec un montant de 45 millions d'euros (dont 30 millions en crédit concessionnel et 15 millions en don) réservé pour le nouveau Programme-Pays 2014-2016.

Il a souligné, avec satisfaction, la diversité des domaines d'intervention mais aussi des modes d'interventions, qui concernent aussi bien les subventions aux projets/programmes que les prêts à des conditions préférentielles.

Il a relevé l'heureuse coïncidence entre les besoins prioritaires du Sénégal et les objectifs de la politique d'aide italienne définis par une nouvelle loi promulguée en août 2014 et qui cible, prioritairement, la satisfaction des besoins humains fondamentaux, l'autosuffisance alimentaire, la valorisation des ressources humaines, la protection de l'environnement et la promotion d'un développement économiquement, social et culturel autonome.

Il a remarqué, pour s'en féliciter, les opportunités à la fois financières, techniques et scientifiques que la Coopération décentralisée italienne offre dans les domaines de développement agricole et rural, de la santé, du développement urbain et de la gestion de l'environnement, au Sénégal.

Il s'est félicité de la parfaite convergence de vues entre les Gouvernements Sénégalais et Italien qui a permis de mettre le développement agricole et rural, la sécurité alimentaire, l'entrepreneuriat privé et la protection des droits de l'enfant et de la femme au cœur de leurs domaines de coopération pour le cycle de programmation en cours

Il a noté les effets positifs des différents programmes de la Coopération Italienne sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Le Ministre Amadou Ba a terminé son propos en réitérant la reconnaissance du Gouvernement et de tout le peuple sénégalais à l'endroit des autorités italiennes pour l'appui

20

constant qu'elles ne cessent d'apporter au Sénégal et, en particulier, pour le financement du Plan Sénégal Emergent.

La cérémonie d'ouverture s'est conclue avec la signature de la Convention financière d'un nouveau Programme de soutien à l'agriculture, le **Programme Agricole Italie-Sénégal (PAIS)**, d'un montant global de **16 millions 400 mille euro**, dont 1,4 millions d'euros à don et 15 millions à crédit.

A la suite de la cérémonie d'ouverture, la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) et la Coopération Italienne ont poursuivi les travaux techniques avec les présentations suivantes :

1. Présentation de la Coopération Italienne sur le portefeuille financier et la stratégie sectorielle sur l'efficacité de l'aide (alignement au Plan Sénégal Emergent, gestion axée sur les résultats, responsabilité réciproque).
2. Présentations des Unités de Gestion des différents programmes sur les objectifs, les résultats et les recommandations (CIDEL, PAPSEN, PLASEPRI, PIDES, PAEF/PAEF plus).

Les échanges et le débat qui ont suivi les présentations, qui démontrent l'approche participative et inclusive de la Coopération entre les deux Pays, ont porté sur l'appréciation des résultats acquis et sur la nécessité de multiplier les meilleures pratiques identifiées au cours de la revue.

Recommandations

En conclusion de la réunion, des recommandations ont été formulées après une consultation des participants sur place et une autre par voie informatique dans la semaine qui a suivi. Les recommandations principales qui ont été retenue comme résultats du processus de révision conjointe sont les suivantes :

1. **Le renforcement du mécanisme de suivi-évaluation.** Il est recommandé de mettre en place dans chaque UGP des cellules de suivi-évaluation avec des experts et des points focaux. De plus, il est envisagé que les réunions des Comités Nationaux de Pilotage (CNP) des programmes se tiennent semestriellement, pour pouvoir suivre de plus près l'évolution des programmes.
2. **L'harmonisation des procédures opérationnelles des programmes.** Il est recommandé que la gestion technique et financière des ressources humaines, la tenue des comptes et la rédaction des Rapports Techniques et Financiers (RTF) et de tous les autres documents techniques et financiers soient harmonisés. A cet effet, une *task force* composée par les coordonnateurs des UGP et par les experts de la Coopération Italienne sera constituée. Elle devra démarrer ses travaux dans de plus brefs délais et les compléter dans les six mois qui suivent sa constitution.

3. L'amélioration de la communication interne et externe. Il est recommandé d'améliorer la communication interne entre toutes les parties prenantes impliquées dans chaque programme (les UGP nationales et régionales, les centres de recherches associés aux projets, les instituts académiques et financiers, les bénéficiaires, et toutes les autres parties prenantes). Il est aussi envisagé d'augmenter la visibilité des activités réalisées dans chaque programme à travers une stratégie de promotion impliquant différents instruments en fonction du contexte (pancartes sur les terrains, médias nationaux et internationaux, sites web, événements et autres). Il est recommandé de formuler une stratégie unitaire de promotion des activités de la Coopération Italo-Sénégalaise.

4. Le renforcement de la synergie entre tous les programmes. Il est recommandé d'accroître la synergie entre tous les programmes à travers le renforcement du dialogue entre les différents ministères sectoriels partenaires pour développer une stratégie globale et unifiée. Il est envisagé d'organiser des réunions périodiques avec tous les acteurs afin de discuter des thématiques transversales et de développer un forum de discussion entre les différentes institutions pour maintenir et consolider une approche en ligne avec les priorités du Plan Sénégal Emergent.

Pour conclure,

Le Directeur de la DCEF et le Directeur du Bureau de la Coopération Italienne, s'engagent à faire appliquer les recommandations ci-dessus et à rendre compte à toutes les parties prenantes, en occasion de la deuxième revue conjointe annuelle, de l'état d'avancement des programmes.

Dakar, le 18 Juin 2015

M. Mamour Ousmane BA
 Directeur - Adjoint DCEF/MEFP

M. Pasqualino Procacci
 Directeur Bureau de Coopération Italienne

PASQUALINO PROCACCI
 Directeur - Bureau de Coopération
 Ambassade d'Italie - Dakar

- Annexes :**
1. Matrice des Recommandations
 2. Discours du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal
 3. Discours du Ministre plénipotentiaire, représentant du Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Italienne

(Handwritten marks)